

Décision

Générale

colonial

Décision n° 63/59/SPCG portant nominations d'okal dans le Cercle de Dikhil.

n° 63/59/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 mai 1963

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1963

Date du numéro
31 mai 1963

VISAS

Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Président du Conseil de Gouvernement, Officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis

Vu l'arrêté n° 68/SPCG du 31 mai 1958 relatif au statut des okal

Sur proposition du Ministre des Affaires intérieures

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 22 mai 1963,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Aloita Dourouy est nommé akel appointé des Oloto, à compter du 1er juin 1963. Il percevra mensuellement la somme de 6.500 francs (six mille cinq cents francs).

Art. 2

M. Moussa Houmado est nommé akel appointé des Mafa, à compter du 1er juin 1963. Il percevra mensuellement la somme de 6.500 francs (six mille cinq cents francs).

Art. 3

M. Kamis Abdallah est nommé akel appointé des Olotok Modaito à compter du 1er juin 1963. Il percevra mensuellement la somme de 6.500 francs (six mille cinq cents francs).

Art. 4

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Chef du Territoire,Président du Conseil de Gouvernement,R. TIRANT.Par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement :Le Vice-Présidentdu Conseil de Gouvernement D. i.ABDI DEMBIL EGUAL.